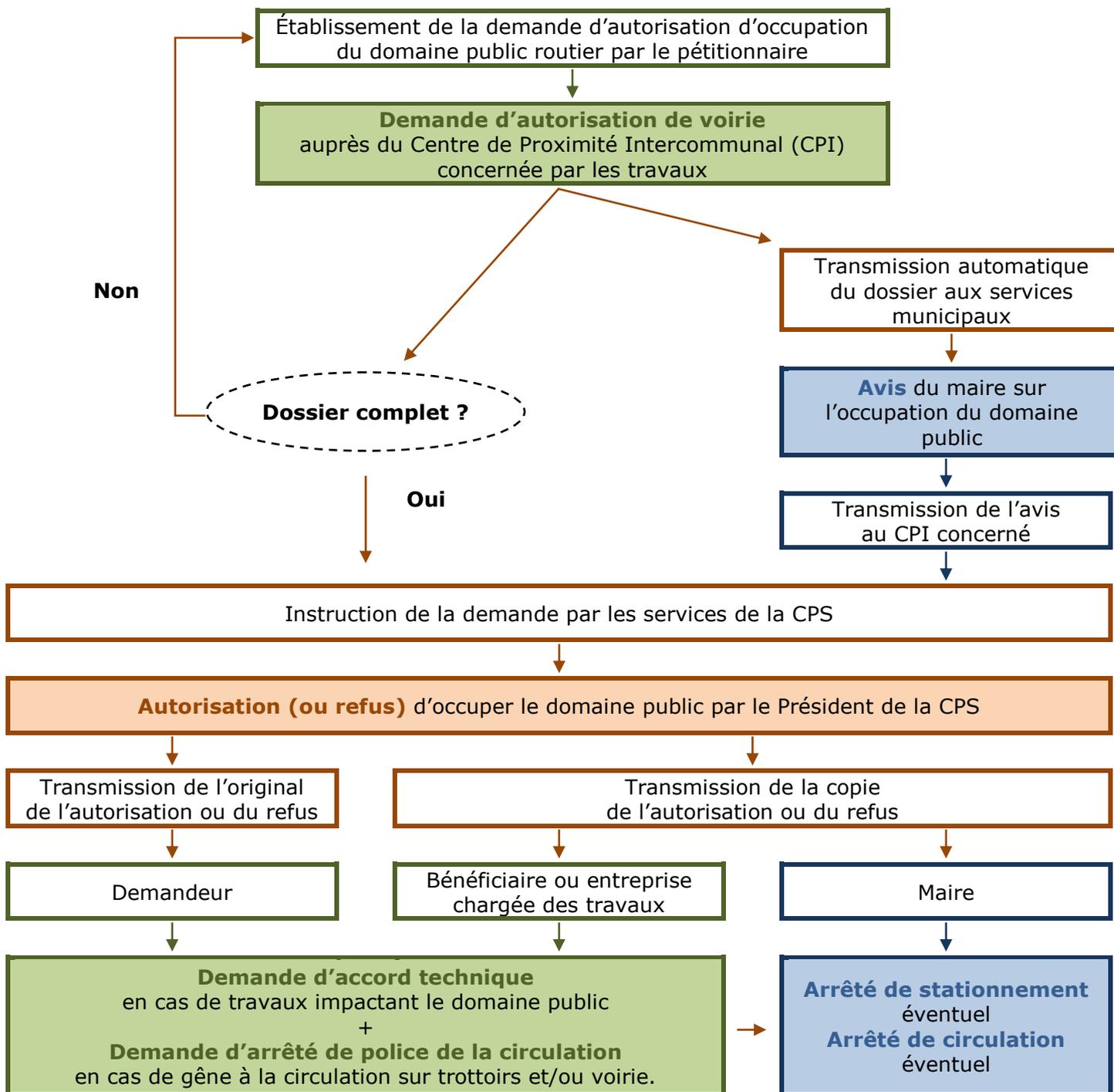


**ANNEXE 8 – PROCESSUS DE TRAITEMENT
D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE**



LEGENDE :

Action demandeur / bénéficiaire

Action du Maire de la commune concernée au titre de son pouvoir de police de circulation

Action du service gestionnaire de la voirie au titre de son pouvoir de police de conservation